



*A. Ollive*

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :**

**Objet : Accord de principe au déploiement d'un service public de location de longue durée de vélos à assistance électrique porté par Ile-de-France Mobilités**

Séance du 28 juin 2018

Convocation du 22 juin 2018

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit juin à 20 h 07, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le vingt-deux juin se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mmes Chantal Brault, Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, MM. Patrice Pattée, Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mmes Liza Magri, Pauline Schmidt, MM. Thibault Hennion, Timothé Lefebvre, Mme Catherine Arnould, M. Benjamin Lanier, Mmes Ganne-Moison, Dominique Daugeras, M. Christian Lancrenon

Etaient représentés :

M. Jean-Philippe Allardi par Mme Chantal Brault,  
Mme Isabelle Drancy par Mme Sylvie Bléry-Touchet,  
M. Bruno Philippe par M. Philippe Laurent,  
Mme Claire Vigneron par M. Jean-Louis Oheix,  
Mme Sakina Bohu par Mme Roselyne Holuigue-Lerouge,  
M. Othmane Khaoua par M. Jean-Pierre Riotton,  
Mme Catherine Lequeux par Mme Monique Pourcelot,  
Mme Claire Beillard-boudada par Mme Catherine Arnould,  
M. Hachem Alaoui-Benhachem par M. Benjamin Lanier,  
M. Jean-Jacques Campan par Mme Dominique Daugeras

Etaient absents :

M. Thierry Legros,  
M. Xavier Tamby,  
Mme Claude Debon

Secrétaire de séance :

M. Timothé Lefebvre

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 28 juin 2018

**OBJET** : Accord de principe au déploiement d'un service public de location de longue durée de vélos à assistance électrique porté par Ile-de-France Mobilités

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Patrice Pattée,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie du 30 décembre 1996 instituant l'obligation d'élaborer un Plan de déplacements urbains dans la région Ile-de-France,

Vu la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015 instituant le développement de transports propres pour améliorer la qualité de l'air et protéger la santé,

Vu le plan de déplacements urbains d'Île-de-France adopté par la délibération du Conseil régional n° CR36-14 du 19 juin 2014,

Vu le plan vélo régional de la région Ile-de-France,

Vu le plan de développement des circulations douces dans le département des Hauts-de-Seine,

Vu l'article L. 1241-1 du code des transports, demandant aux communes d'autoriser l'autorité organisatrice des services de transports publics réguliers de personnes dans la région Ile-de-France à organiser des services publics de transport de marchandises et de logistique urbaine, d'auto-partage et de location de bicyclettes,

Vu sa délibération du 24 juin 1999 par laquelle il a adopté le principe de l'élaboration d'un plan local de modération de la vitesse,

Vu sa délibération du 1<sup>er</sup> octobre 2003 approuvant le plan des circulations douces – programme de pacification de la circulation automobile sur le territoire communal,

Vu sa délibération du 1<sup>er</sup> février 2007 approuvant le Plan de développement des déplacements cyclables « plan vélo »,

Vu sa délibération du 31 mars 2016 approuvant le plan de développement des déplacements cyclables de la ville de Sceaux, dit « Sceaux à vélo - 2016-2020 »,

Vu sa délibération du 16 mai 2018 approuvant le plan de développement des déplacements cyclables - « Sceaux à vélo - 2016-2020 » programme d'actions triennal et demandant des subventions à la Région Ile-de-France,

Vu le plan des circulations douces de la ville de Sceaux,

Vu le courrier daté du 17 avril 2018 d'Ile-de-France Mobilités invitant les collectivités qui le souhaitent à donner leur accord au déploiement d'un service public de location de VAE,

Considérant l'intérêt de la Ville de faire bénéficier les Scéens de ce service,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (2 abstentions : M. Jean-Jacques Campan, Mme Dominique Daugeras)

APPROUVE le principe du déploiement d'un service public de location de vélos à assistance électrique porté par Ile-de-France Mobilités.

AUTORISE le maire à signer les documents afférents.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire

